

LIBRARY

G. Thorn président de la nouvelle Commission



Au 1^{er} janvier 1981, l'actuelle Commission présidée par M. Roy Jenkins sera remplacée en tout ou en partie par un nouveau collège placé sous la présidence de M. Gaston Thorn. Il est en effet prévu que le président de la nouvelle Commission soit désigné au plus tard six mois avant son entrée en fonction.

Jusqu'ici, le Grand-Duché de Luxembourg était le seul Etat fondateur de l'Europe des Six à n'avoir jamais exercé la présidence de la Commission.

Né à Luxembourg en septembre 1928, M. Thorn est actuellement vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du gouvernement grand-ducal.

Après des études de Droit en France et en Suisse, il s'inscrit au Barreau de Luxembourg. Il se présente pour la première fois sur la liste libérale aux élections communales de 1957 et devient député en 1959. Cette même année, il entre au Parlement européen où il siègera jusqu'en 1969.

Vice-président du groupe des libéraux du PE, il présidera la commission des pays en voie de développement et la commission paritaire de l'Association CEE-EAMA (Etats Africains et Malgache Associés). Président du Parti Démocratique Luxembourgeois depuis 1961, M. Thorn devient président de l'Internationale Libérale en 1970, puis président de la Fédération des Partis Libéraux et Démocratiques de la CE. Entré au gouvernement en 1969 comme ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, il a exercé cette fonction jusqu'à ce jour.

En 1975-1976, il préside la 30^{ème} Assemblée générale des Nations Unies. Elu au Parlement européen en juin 1979, M. Thorn renonce cependant à son mandat pour reprendre le portefeuille des Affaires étrangères dans le nouveau gouvernement de coalition.

En tant que président de la nouvelle Commission, M. Thorn sera maintenant associé à la nomination des autres membres de celle-ci par les gouvernements des Etats membres qui présentent chacun des candidats.

Dans ce numéro

- 2-3 Entretien avec Fernand Herman
- 3 Dialogue Parlement-Commission
- 4-5 Fonds social - Travail temporaire
- 6-7 Entretien avec Karel Van Miert
- 7 Nouveau parlementaire
- 8 Bibliographie - Bourses de recherche

Budget 1981 en route



C'est sous les vifs applaudissements de l'Assemblée que, le 9 juillet dernier, M^{me} S. Veil, président du Parlement européen, a amené à l'arrêt définitif du budget 1980. Cette adoption met fin au régime des « douzièmes provisoires » qui, depuis le début de l'année, permet à la Communauté de financer ses dépenses, de mois en mois, sur base des montants de l'année précédente. Ce système posait des problèmes de plus en plus difficiles quant à l'exécution de certaines politiques communautaires.

Lors de la session de décembre 1979, le PE avait pleinement usé de son pouvoir budgétaire en rejetant le projet de budget à une large majorité. Toute la procédure budgétaire a dû être reprise pendant le premier semestre de 1980.

Dès le rejet du budget, la Commission a établi une nouvelle proposition tenant compte des divergences entre les instances budgétaires que sont le Conseil et le Parlement.

Après examen par le Conseil, cet avant-projet a été transmis au Parlement.

La commission des budgets du PE en a été saisie en vue de l'établissement d'un rapport. Comme le prévoit le Traité, le PE a déposé des amendements au budget communautaire.

En fait, ces amendements concernaient principalement les dépenses dites « non obligatoires » relevant essentiellement de la politique régionale, des dépenses du Fonds Social et de la politique énergétique.

Bien que ne représentant qu'une petite partie du budget, ces dépenses sont cependant importantes car elles englobent des postes influençant le développement futur de la Communauté.

Le PE avait également introduit des amendements concernant les dépenses « obligatoires » telles celles découlant de la politique agricole commune. Dans ce domaine, le dernier mot revient au Conseil. Si une modification a pour effet d'accroître le montant total des dépenses, le Conseil peut l'adopter à condition de le faire à la majorité qualifiée, faute de quoi la modification est considérée comme rejetée.

C'est ce qui s'est passé pour la nouvelle mouture du budget 1980.

A peine le budget 1980 adopté, la Commission a approuvé le texte final de la présentation de son avant-projet de budget 1981. La navette budgétaire va donc recommencer, pour 1981 cette fois.

Il est prévu que le Parlement tiendra une session budgétaire au début du mois de novembre prochain.

108 millions au secteur laitier belge

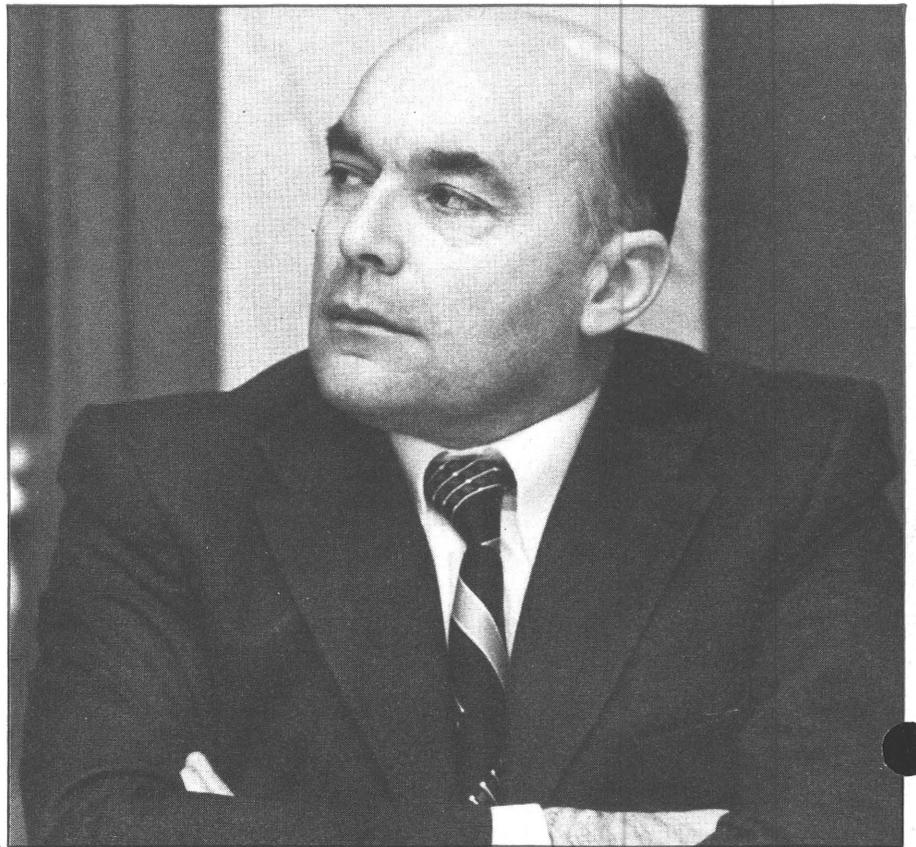
Huit projets belges sont au nombre des bénéficiaires de la première tranche 1980 du FEOGA, section Orientation, d'un montant total de 1,6 milliard de FB. Le concours ainsi octroyé à la Belgique s'élève au total à plus de 108 millions de FB.

Il se répartit entre six projets du secteur laitier concernant la construction, la rationalisation ou l'extension/modernisation de laiteries ou d'unités de transformation de lait situées à Nivelles et Rotselaar (Brabant), Lille (Anvers), Lummen (Limbourg) et Bavegem et Kruishoutem (Flandre orientale), ainsi que deux projets du secteur œufs et volailles portant sur l'agrandissement et la modernisation de centres d'emballage d'œufs à De Pinte et Gijzenzele (Flandre orientale).

Les Belges au Parlement européen ●

Fernand Herman :

« Je fais un rapport trimestriel à mes électeurs »



EURinfo : Qu'est-ce qui vous intéresse dans la construction européenne ?

Fernand Herman : Comme étudiant, j'ai participé au Mouvement européen belge. A la Société Nationale d'Investissement (S.N.I.) j'ai eu de nombreux contacts avec les milieux financiers et économiques qui m'ont convaincus de la nécessité de faire l'Europe pour pouvoir garder une influence dans le monde et surtout pour maintenir le niveau de développement social. Ministre des Affaires économiques, j'ai assisté à des conseils européens et j'ai constaté combien l'opinion publique était éloignée des problèmes qui y sont débattus.

Or, sans une impulsion venant des citoyens, jamais nous n'arriverons à faire l'Europe sur base des compromis de marchands conclus dans les conseils de ministres.

C'est ce qui a été déterminant pour moi dans ma décision de me présenter aux élections européennes.

: Ministre des Affaires économiques, vous avez été confronté aux questions énergétiques. Aujourd'hui, vous êtes membre de la commission énergie et recherche du PE.

Quelle politique énergétique proposez-vous pour la Communauté ?

FH : La position prise par le PE reflète fort la position de mon parti et ma position personnelle.

HERMAN Fernand (PSC-PPE)

48 ans (né en 1932, à Boirs).
Marié.

Docteur en Droit, licencié en Sciences économiques.

Professeur à Lovanium, aux Facultés de Namur, puis à l'UCL.

Directeur de la Société Nationale d'Investissement (1964-1975).

Ministre PSC des Affaires économiques (1975-1977).

Sénateur de Bruxelles de 1977 à 1978.
Député de Bruxelles de 1978 à 1979.

Secrétaire général des Cercles populaires européens.

Membre de la commission de l'énergie et de la recherche du PE élu.

Nous devons réduire notre dépendance pétrolière, sinon nous allons bloquer notre progrès économique et social et nous ne parviendrons pas à maintenir notre stabilité monétaire, l'équilibre de notre balance des paiements et nos capacités d'emploi. Cet objectif peut être atteint par quatre voies. D'abord les économies d'énergie. C'est le gisement énergétique le plus rentable et le plus immédiatement disponible, mais il implique des modifications de comportement que nous ne sommes pas encore prêts à accepter. Ensuite, le développement de la production charbonnière européenne et importée.

Le maintien, voire le développement d'une production nucléaire. Enfin, tout ce que j'appelle « l'effort de recherche et de reconversion vers les énergies douces ». C'est là l'ordre d'opérationnalité immédiate, ce n'est pas ma hiérarchie des valeurs.

Au vu des ordres du jour du PE, on constate qu'il s'occupe d'une gamme très large de sujets.

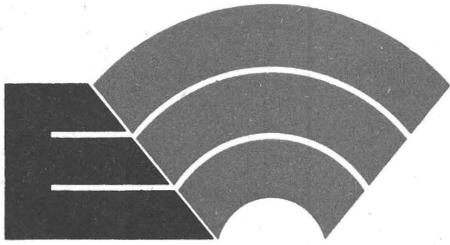
Pensez-vous qu'il puisse poursuivre dans cette voie ?

FH : J'ai une conception très large de la compétence du PE. Ce qui intéresse le citoyen doit pouvoir y être traité, mais il ne faut pas exagérer et parler tous les jours des droits de l'homme dans tous les pays du monde.

A trop s'attacher à ce genre de problèmes, certes intéressants et dont il est bon qu'il s'occupe, le PE perd de sa crédibilité, surtout qu'ensuite il ne lui reste plus de temps pour délibérer de choses qui sont, elles, de sa compétence.

Vous avez renoncé à votre mandat national pour vous consacrer à votre mandat européen.

Etes-vous opposé au double mandat ?



FH : Si la construction de l'Europe était achevée, je serais formellement opposé au double mandat.

Il est pratiquement et physiquement impossible de remplir correctement deux mandats. La seule justification au double mandat me semble que l'on doit pouvoir, parlement national, interpellier les ministres sur leur comportement au sein du Conseil.

Le jour où il n'y aura plus de double mandat, idéal vers lequel il faut tendre, il faudra bien sûr être d'autant plus attentif à maintenir de bonnes connections entre parlements nationaux et PE. C'est pourquoi j'applaudis l'idée de M. Nothomb — ancien président de la Chambre — d'avoir permis la participation de membres belges du PE aux commissions du parlement belge.

Comment expliquez-vous à vos électeurs ce que vous faites au PE ?

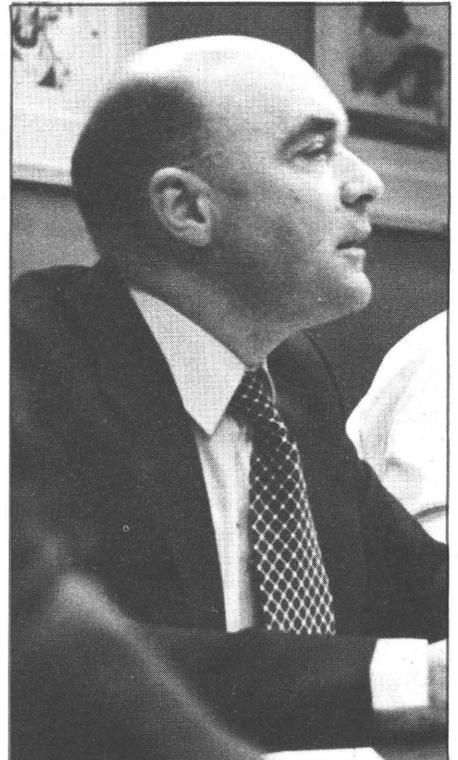
FH : Dès que votre élection ne dépend plus du parlement national, mais directement des électeurs, c'est un devoir impératif et un stimulant extraordinaire d'aller leur parler. Dans un rapport trimestriel à mes électeurs, par des exposés réguliers à l'Atelier Européen et en participant à des débats organisés par exemple par le Bureau de Presse et d'Information, j'explique aux citoyens belges à quoi sert l'Europe, ce que nous faisons, quelle est l'utilité que cela peut avoir pour eux.

C'est d'autant plus important dans le cas de Bruxelles car cette ville a un rôle à jouer, comme siège — provisoire — des Communautés. Pour Bruxelles, il est important que cela continue.

Ne fut-ce que pour des raisons strictement matérielles : ce sont des milliards qui y sont dépensés, ce sont les revenus de toutes les classes moyennes.

Comment le PE pourra-t-il influencer la construction européenne et favoriser la prise de décisions au niveau de l'Europe ?

FH : Il peut agir directement sur le citoyen en attirant l'attention sur une série de choses qui lui tiennent à cœur et en lui montrant une solution possible ou en prenant une position claire. Lors des derniers débats politiques, le PE a montré que, sur certains points qui inquiètent beaucoup les gens, il était capable de prendre une position qui a une influence sur les décisions du conseil de ministres.



Par les contacts ou les doubles mandats, il peut influencer les parlements nationaux qui agissent alors sur les ministres.

Enfin, nous pouvons agir sur la Commission. Nous croyons qu'une Commission bénéficiant de l'investiture d'un PE directement élu sera plus forte politiquement face au Conseil qu'elle ne l'est aujourd'hui ou qu'elle ne l'était avant l'élection.

Dialogue Parlement - Commission

THUIN

L'arrondissement de Thuin a bénéficié de deux concours du FEDER. Le premier investissement concernait la création d'une entreprise industrielle de 35 emplois.

Le second projet concernait des travaux de viabilisation d'une zone industrielle et s'élevait à plus de 5 millions de FB. Dans les deux cas, comme le prévoit le FEDER, les projets avaient été introduits par les autorités belges. (Question n° 157/80 du parlementaire européen Gendebien)

GAZ NORD-AFRICAIN

Selon la Commission, le gaz liquide apporte une contribution indispensable à la couverture des besoins en énergie de la Communauté et à la réduction de sa dépendance à l'égard du pétrole importé. Des contrats d'achat de

gaz naturel nord-africain ont été conclus entre certains Etats membres, dont la Belgique, et la Libye et l'Algérie.

Ils portent sur une quantité totale de 10.165 milliards de mètres cubes et s'échelonnent sur des périodes allant de 1964 à 2006. Un gazoduc reliant l'Algérie et l'Italie entrera en service en 1981. La BEI vient de consentir un prêt de plus de 1,5 milliard de FB pour sa construction.

Des terminaux de gaz naturel liquide (GNL) sont en construction en France (Montoir), en Belgique (Zeebrugge), aux Pays-Bas (Eemshaven) et en République fédérale d'Allemagne (Wilhelmshaven).

La Commission est d'avis que la coopération entre les pays tiers producteurs de gaz naturel et la CE devrait être renforcée.

Prêts de la BEI

En 1979, la Banque Européenne d'Investissement a financé en Belgique des interventions d'intérêt régional pour un montant total de 8,7 millions d'UCE (\pm 348 millions de FB). Un prêt de 2,5 MUCE a été accordé pour une usine de produits auto-adhésifs à usage industriel près de Turnhout, contribuant à y diversifier des activités industrielles encore très dépendantes des secteurs de l'habillement et de la chaussure.

Ce prêt a été conclu par l'intermédiaire de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (SNCI).

D'autre part, la SNCI a perçu un montant global de 6,2 MUCE pour le financement de petites et moyennes initiatives industrielles dans les régions de développement et de conversion.

A côté de ces prêts « régionaux », la BEI a accordé un prêt d'un montant de 49,7 MUCE (près de 2 milliards de FB) à la société Intercom pour la centrale nucléaire de Tihange.

Agenda

Welkenraedt — Du 22 au 27 septembre, semaine européenne organisée en collaboration avec les autorités communales et le « Cercle Kiwanis ». Exposition audiovisuelle et conférence débat à l'intention des écoles de la région.

Soutien à des programmes belges de formation

Le 13 mai 1980, la Commission européenne a décidé d'accorder un soutien financier à onze projets belges dans le cadre de la première tranche 1980 du Fonds Social. Certains de ces projets avaient déjà bénéficié d'une aide du Fonds Social.

Suivant les critères du Fonds, les projets approuvés concernent plus spécialement les jeunes, les femmes, des régions déterminées, des activités relevant des techniques de pointe, les handicapés, les travailleurs du secteur textile. Deux projets pilotes ont également été approuvés.

JEUNES

Le Fonds Social affecte plus de 146,2 millions FB pour préparer, suivre et assister 2.750 jeunes belges dans les centres d'orientation et de formation professionnelle de l'Onem.

Cinq cents de ces jeunes ont moins de 25 ans et habitent dans les cinq régions connaissant un taux élevé de chômage des jeunes, à savoir le Brabant, le Limbourg, le Hainaut, Liège et Namur; tandis que 2.000 autres jeunes gens sont également originaires de ces régions, mais n'ont pas encore 20 ans.

L'aide concerne également 250 femmes de moins de 25 ans formées dans les centres aux professions du bâtiment traditionnellement considérées comme masculines. Le placement de ces femmes après leur formation est garanti à 90 %.

Depuis la création de ces centres d'observation et d'orientation des jeunes en 1975 par l'Office national de l'emploi, ces stages ont été suivis par près de 30.000 jeunes.

Le Fonds National de reclassement social des handicapés percevra plus de 9,4 millions de FB pour la formation de jeunes handicapés au Centre de formation et réadaptation de Tournai.

Cette aide permettra la formation de 30 jeunes handicapés mentaux légers, de moins de 25 ans, à la recherche d'un premier emploi dans les professions du bâtiment, telle la maçonnerie. Le stage dure deux ans.

Des 11 jeunes qui ont entamé le stage en 1977 et l'ont achevé en 1979, 8 ont trouvé un emploi, les 3 autres ont également trouvé du travail en mars 1980.

Le stage est suivi par une commission pédagogique comportant un représentant des services de placement et des employeurs. Un moniteur du centre établit des contacts destinés à favoriser le place-



ment et maintient les contacts avec les jeunes ayant trouvé un emploi.

L'Onem a introduit un projet destiné à favoriser la réinsertion sur le marché du travail de femmes de plus de 25 ans après une période d'inactivité due à des raisons familiales ou sociales.

Le projet doit promouvoir l'accès des femmes à des emplois dans lesquels elles sont sous-représentées comme la maçonnerie, l'électricité ou des métiers nouveaux telle l'informatique. Le Fonds Social accorde un soutien de 19,2 millions de FB à ce projet qui vise 150 femmes.

REGIONS

L'Onem a reçu 103 millions de FB d'aide pour la formation de chômeurs qui peuvent trouver du travail auprès d'entreprises créant de nouvelles activités dans des régions prioritaires.

Au total, 7.000 personnes sont concernées.

Le Foyer Culturel de Sart-Tilman perçoit 8,5 millions de FB pour un programme de formation professionnelle accélérée organisé par le bureau régional de l'Onem à Liège qui s'adresse à 300 travailleurs en chômage de la région.

Un montant de 8 millions est attribué à la formation pour l'université ouverte de Charleroi, ce programme s'adresse à des chômeurs de la région carolorégienne et vise à les rendre aptes à s'inscrire aux cours de formation professionnelle accélérée organisés par le bureau régional de Charleroi de l'Onem.

PROGRES TECHNIQUE

L'Onem a introduit pour son compte et pour le compte de plusieurs entreprises privées un projet de formation hautement qualifiée pour les chômeurs. Dans une première phase, ce programme vise la formation en matière d'outillage de précision dans la région d'Arlon, mais elle sera étendue à d'autres régions et entreprises.

D'autre part, ce programme concerne la formation hautement qualifiée dans de petites et moyennes entreprises dans les secteurs métal, construction, chimie, bois, alimentation, imprimerie, mettant en œuvre des innovations technologiques.

Deux cent quarante personnes bénéficieront de cette formation dans laquelle le Fonds intervient à raison de 18,5 millions de FB.

HANDICAPES

Le Fonds national de reclassement social des handicapés a demandé l'aide du Fonds Social pour deux types d'opérations, il interviendra pour un total de 114,7 millions de FB.

Une partie de ce montant est destinée à l'exécution de la convention collective n° 26. Celle-ci a été conclue le 23 février 1977 et prévoit que tout employeur embauchant des handicapés sera remboursé de 30 % de la rémunération des travailleurs handicapés. Au 31 décembre 1979, cette convention concernait 416 handicapés.

L'aide du Fonds va également aux employeurs qui a-

daptent les postes de travail aux problèmes spécifiques des handicapés. Depuis 1965, les autorités belges accordent ce type de soutien financier aux employeurs. Au total, 96 postes de travail ont été adaptés aux handicapés.

L'Asbl « Prévoyance Sociale » bénéficie d'une aide de 70,4 millions de FB du Fonds Social pour une expérience démonstrative dans laquelle 200 traumatisés crâniens sont pris en charge pendant trois ans en vue de faciliter leur réinsertion sociale et professionnelle.

EXPERIENCES PILOTES

La Commission du Travail des Femmes, en collaboration avec la S.A. A.G., a introduit un projet visant à améliorer les chances de promotion des femmes au sein d'une compagnie d'assurance, et permettant à des femmes de plus de 25 ans d'accéder à des fonctions nouvelles à plus haut niveau de responsabilité.

Le concours sollicité au Fonds Social s'élève à 1,6 million de FB.

Ce projet a été suscité par le CEDEFOP à la suite d'une enquête menée par cet institut européen situé à Bruxelles dans différentes entreprises belges.

Il s'adresse à des personnes menacées de chômage en raison de l'introduction de nouvelles technologies.

Pendant six mois, douze femmes seront formées à la gestion de dossiers dans les secteurs assurance Responsabilité Civile Auto, assurance Incendie et assurance Vie.

Ensuite, les stagiaires seront intégrés pratiquement dans un bureau.

En collaboration avec la firme Barco S.A., la Commission du Travail des Femmes a introduit, suite à l'enquête du CEDEFOP, un deuxième projet visant à donner des chances de promotion aux femmes par la formation professionnelle.

Il s'adresse à 15 femmes travaillant dans la section montage de l'entreprise Barco et qui risquent de perdre leur emploi par l'introduction des nouveaux procédés sérigraphiques dans la fabrication des circuits imprimés. Pendant six mois, ces femmes apprendront dans une entreprise de Courtrai à travailler avec ces procédés sérigraphiques.

L'introduction des nouvelles technologies est une occasion d'instaurer une égalité de chances entre hommes et femmes dans les nouvelles fonctions.

Un concours de 2,2 millions de FB a été sollicité auprès du Fonds Social.

Protection des travailleurs temporaires

SECTEUR TEXTILE

L'Onem reçoit un soutien de 34,5 millions de FB pour la formation de personnes quittant le secteur textile afin d'occuper un emploi dans un autre secteur comme la construction, le métal ou le bois.

Cette formation est accordée dans des bassins textiles à taux de chômage élevé.

Une partie de l'aide est destinée à la réadaptation de personnes restant dans une branche du textile offrant des perspectives de viabilité.

Durant les années de plein emploi, le travail temporaire correspondait souvent à une forme bien adaptée aux besoins de travailleurs ne voulant pas, ou ne pouvant pas s'engager dans un emploi permanent.

Aujourd'hui, avec le chômage élevé dans les pays de la CE, le travail temporaire n'est plus une forme volontaire d'emploi, mais plutôt un type d'emploi subi par les travailleurs à la recherche d'un emploi permanent. Le travail temporaire revêt essentiellement deux formes : les contrats à durée déterminée et le travail intérimaire. Les législations nationales en la matière sont parfois sensiblement différentes, voire contradictoires, d'un Etat membre à

l'autre ce qui peut constituer une entrave à la libre circulation des travailleurs et aussi parfois une source d'abus dans le cas des travailleurs frontaliers.

Face à cette évolution récente et à la demande du Conseil, la Commission a adressé une communication au Conseil Permanent de l'Emploi proposant des orientations d'action communautaire en matière de travail temporaire. Elle vise essentiellement à assurer le contrôle du travail temporaire et la protection des travailleurs temporaires sur le plan social, tant au niveau du contrat de travail que de la rémunération.

Selon la Commission, cette forme de travail doit rester

l'exception, l'emploi permanent étant la règle.

Les motifs de recours au travail intérimaire devraient être limités à la diminution temporaire des effectifs permanents de l'entreprise ou au surcroît temporaire, exceptionnel ou saisonnier, d'activités.

Les services publics de l'emploi doivent, selon la Commission, être en mesure de mieux répondre aux besoins des travailleurs et des entreprises en matière de placement temporaire.

Dialogue Parlement - Commission

EUROPE ET ENSEIGNEMENT

La Commission poursuit une série d'actions visant à donner à l'enseignement une dimension européenne. Le rôle des enseignants est particulièrement important dans la concrétisation de cette dimension.

Les autorités responsables de l'éducation et les personnes chargées de la formation des enseignants et de l'établissement des programmes ont également un rôle très important.

Les échanges de connaissances et d'expériences constituent, selon la Commission, les bases mêmes d'une pédagogie en ce domaine. Elle se propose donc de poursuivre son soutien au Centre de la formation européenne et à ses comités nationaux qui, par leur infrastructure, assurent une certaine continuité des échanges.

(Question n° 161/80 du parlementaire européen Hahn)

PUBLICITE DU FEDER

En réponse à une question du parlementaire européen Griffiths, la Commission a rappelé que la publicité dont les subventions du Fonds régional font l'objet varie d'un Etat membre à l'autre. Certains Etat membres limitent encore cette publicité à des chiffres globaux de subventions par régions et n'autorisent pas la publication des détails qui permettraient au public de reconnaître plus facilement les projets individuels bénéficiant d'une subvention.

La Commission insiste auprès des gouvernements en question pour qu'ils autorisent une publicité plus complète.

(Question n° 199/80.)

POLITIQUE IMMOBILIERE

L'actuelle politique immobilière de la Commission consiste à louer à long terme des immeubles dont les loyers sont indexés et suivent les augmentations autorisées par le gouvernement belge. C'est ce système qui sera suivi lors de la conclusion du bail pour le futur Centre de Conférences situé place Jourdan, à Etterbeek. Répondant au parlementaire européen Van Miert, la Commission a déclaré que le loyer du Centre, bien qu'élevé, est acceptable comparé à celui d'autres immeubles qu'elle loue, eu égard aux caractéristiques et à la qualité de matériel de haute technicité qu'il contient (matériel d'interprétation simultanée par exemple).

Le cahier des charges accompagnant la convention signée avec le promoteur spécifie que l'ensemble des châssis, vitrages et protection solaire fera l'objet d'une étude détaillée en fonction du conditionnement d'air et de l'isolation acoustique.

La Commission a imposé en la matière des modifications au constructeur qui ont été cause de l'augmentation de prix.

(Question n° 97/80.)

MEDECINE ET CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

En application des directives communautaires, les médecins, infirmiers, dentistes et vétérinaires peuvent librement circuler et exercer leur profession dans les Etats membres de la CE. Cependant le parlementaire européen Glinne a fait remarquer à la Commission que certains Etats membres subordonnent l'exercice de la profession médicale à la réussite d'un examen linguistique, ce qui constituerait une entrave à la libre circulation.

Selon la Commission, la connaissance de la langue du patient relève pour le médecin de l'éthique médicale.

Mais le droit d'exercer, comme non salarié, la médecine dans un Etat membre ne peut être subordonné, pour une personne titulaire d'un diplôme délivré dans un autre Etat membre et ressortissante d'un Etat membre, à la preuve de connaissances linguistiques.

En ce qui concerne les médecins salariés, des conditions se rapportant à la connaissance linguistique peuvent être établies si la nature de l'emploi à pourvoir les rend indispensables. Jusqu'à présent, seul le Royaume-Uni exige une preuve de connaissances requises de l'anglais pour l'enregistrement définitif du médecin.

Ce système n'est pas compatible avec le droit communautaire. Les dispositions françaises et luxembourgeoises ne sont, quant à elles, pas

contraires au droit communautaire.

Jusqu'ici, la Belgique ne subordonne pas l'accès à la profession de médecin à un examen linguistique.

(Question n° 278/79.)

FINANCEMENT SIDERURGIQUE DE LA CECA

Dès que la crise sidérurgique a fait apparaître en 1977 l'insuffisance des moyens financiers traditionnels de la CECA, la Commission a fait les propositions nécessaires pour les renforcer.

Contrairement à ce que suggère une question du parlementaire européen Radoux, le Parlement européen a été à chaque stade associé aux décisions financières prises en la matière.

Dans l'ensemble, la CECA a pu faire face en 1978 aux besoins de financement prioritaires qui se sont manifestés. Les moyens de 1979, sans avoir été suffisants, ont permis de couvrir les dépenses les plus urgentes. Pour 1980, il faut s'attendre à une réelle insuffisance, mais le Conseil s'est engagé à revoir la situation à l'automne.

La Commission rappelle toutefois qu'un volet important de la politique sidérurgique, à savoir les mesures sociales d'accompagnement du processus de restructuration et de reconversion, reste, pour l'instant, bloqué pour des raisons relevant en premier lieu du fond et non des aspects budgétaires.

(Question n° 227/80.)

Les Belges au Parlement européen

Karel Van Miert :

« Le PE doit recevoir les compétences qui lui ont été promises »



EURinfo : Vous avez notamment attiré l'attention au PE par votre rapport sur les droits de l'homme au Chili. Pourquoi souhaitiez-vous un débat à ce sujet à Strasbourg ?

Karel Van Miert : Si le PE ne s'occupait que des matières strictement prescrites par les traités, il manquerait néanmoins à ce que l'on attend de lui. Selon ma conviction, il a effectivement le devoir de s'inquiéter de ce qui se passe dans le reste du monde.

Le Parlement d'une Communauté d'Etats entretenant des relations avec un pays comme le Chili a le droit de juger ce genre de choses.

Votre collègue Maurits Coppieters n'était pas opposé à ce que le PE se mêle des droits de l'homme au Chili et dans d'autres pays, mais à ce qu'il refuse l'examen des plaintes émises dans la Communauté elle-même.

KVM : Moi aussi je le regrette et j'ai d'ailleurs cosigné la résolution de M. Coppieters.

Mais, la majorité de la commission politique était d'un avis différent et comme démocrate je me suis incliné. Les problèmes de régionalisation posés dans les Etats membres sont d'ailleurs facilement écartés par le simple argument que le PE ne peut se mêler des affaires intérieures d'un Etat membre.

Karel VAN MIERT (SP)

Trente-huit ans (né le 17 janvier 1942, à Oud-Turnhout).

Marié.

Licencié en Sciences diplomatiques. Collaborateur de Sicco Mansholt à la Commission CE.

Assistant à la Faculté de Droit de la VUB de 1972 à 1973.

Administrateur principal au cabinet de

H. Simonet à la Commission CE de 1973 à 1975.

Professeur de Droit européen à la VUB.

Vice-président national des Jeunesses Socialistes (1970-1972).

Secrétaire national adjoint du BSP depuis 1976.

Président du SP depuis juin 1977.

Membre de la Commission politique du PE élu en juin 1979.

On dit que vous regrettez la lenteur de la procédure qui a précédé l'approbation de votre rapport.

Etes-vous cependant satisfait de ses effets ?

KVM : Avant qu'une proposition n'atteigne le stade de la séance plénière, elle a en effet déjà parcouru un long chemin qui, le plus souvent, commence au moment où le Parlement renvoie une proposition de résolution à l'une de ses commissions. Celle-ci nomme un rapporteur qui rédige son rapport. Il est traduit dans les six langues de la Communauté, discuté en commission.

Les changements apportés doivent, eux aussi, être traduits et il en va de même tout au long de la procédure. C'est ainsi que dans le cas du rapport sur le Chili, il s'est écoulé six mois avant que l'on en discute en séance plénière.

Il est aussi un peu décevant de con-

stater que tout ce travail a, en réalité, peu d'influence. On aurait pu s'attendre à ce que ce Parlement — qui tire sa propre légitimité des élections directes — ait plus de prise sur les décisions du Conseil de Ministres.

Il est essentiel que le Parlement obtienne davantage de compétences.

C'est dans ce contexte que la commission politique m'a chargé de rédiger un rapport sur l'élargissement des compétences du PE, élargissement qui était d'ailleurs expressément promis au Sommet de Paris en 1974 !

Mais qui ou qu'est-ce qui fait obstacle à cet élargissement ?

Vous-même, tout comme L. Tindemans, W. De Clercq, W. Brandt et d'autres, êtes membres du PE et en même temps président de partis envoyant leurs ministres dans ces conseils.



D'une certaine manière, vous tenez donc cette prise de décision entre vos mains.

KVM : D'abord, le Traité a donné très peu de compétences au PE.

Nombre de parlementaires européens ne veulent pas aller au-delà, les gaullistes et les socialistes français par exemple. D'autres, comme les conservateurs et les communistes français, veulent même encore réduire les compétences. Naturellement, chaque gouvernement a ses représentants au conseil de ministres.

Mais ce n'est qu'une seule délégation parmi les neuf. D'ailleurs, au conseil, on a toujours une vue trop nationaliste des choses, tandis qu'au PE on cherche à avoir une vision plus globale. Un cas typique de cette forme de schizophrénie est apparu lors du débat budgétaire où les gouvernements nationaux, qui sont toujours en difficultés financières, se sont montrés très réticents au niveau européen.

Dans le compromis conclu sur la contribution britannique, 5 milliards de FB doivent cependant être payés par la Belgique.

Mais, c'est sans doute de cette façon que l'on pourra avoir plus de cohérence dans les attitudes.

Le PE pourra-t-il jouer un rôle lors de la nomination de la nouvelle commission?

KVM : J'espère que le nouveau président désigné sera disposé à entamer un débat avec le PE sur les lignes de force de sa politique, qu'il y aura une sorte de débat d'investiture et que l'option politique fera l'objet d'une motion de confiance.

On dit souvent que la Commission est mise à l'écart. Etes-vous de cet avis, si oui à quoi est-ce imputable ?

KVM : Certainement. D'ailleurs, ce n'est même plus le conseil de ministres qui prend les décisions les plus importantes, mais le Conseil européen.

Les ministres renvoient presque systématiquement les dossiers difficiles au premier Conseil européen suivant.

Quant au rôle de la Commission, elle est elle-même responsable de sa détérioration politique.

Il y a quelques années, vous avez participé à la création d'un parti regroupant les progressistes européens qui n'a pas vu le jour. Aujourd'hui, où sont les progressistes au PE ?

KVM : Je ne crois pas qu'un groupe puisse se prévaloir d'un monopole en la matière. Pourtant, si l'on regarde de plus près les prises de positions concrètes et les centres de gravités dans les différents groupes on constate que le groupe socialiste représente le plus les conceptions progressistes.

Selon la matière discutée, il reçoit l'appui de certains démocrates-chrétiens et parfois de communistes italiens, mais jamais des communistes français.

Le groupe socialiste remplit donc une fonction charnière malgré les différences de sensibilité et de conception qu'il y a en son sein.

Ces différences de conception n'ont-elles pas pour conséquence que, au sein de votre groupe tout comme au Conseil, l'on doit rechercher le plus petit commun dénominateur ?

KVM : Il n'est effectivement pas facile de tout d'arriver à des positions uniformes à cause des différences idéologiques et nationales.

Je ne pense d'ailleurs pas qu'il serait bon pour le PE d'uniformiser ces groupes comme c'est le cas au niveau national.

Vous étiez adversaire du double mandat, or vous combinez les fonctions de membre du PE et de président de parti.

Ne sont-ce pas là également deux lourds fardeaux sur les épaules d'un seul homme ?

KVM : Je reste opposé au double mandat parlementaire. D'autre part, les membres du PE ne peuvent pas politiquement se couper de leur base.

Cela signifie qu'ils doivent aussi pouvoir remplir des fonctions au sein du parti national dont ils restent membres. En ce qui me concerne, j'essaie de limiter ces fonctions à un minimum.

C'est en effet déjà pour moi un véritable tour de force que de m'occuper sérieusement de mon mandat européen en plus de la présidence du parti. Je me demande d'ailleurs comment d'autres présidents de partis y arrivent, eux qui exercent encore d'autres fonctions.

Depuis les élections, nous assistons à l'exode d'un certain nombre de membres du PE. Qu'en pensez-vous ?

KVM : Je n'en suis pas heureux. Depuis les élections, une dizaine de personnes ont démissionné de Strasbourg car elles étaient appelées à remplir des responsabilités ministérielles.

Nous ne les reverrons donc pas ces cinq prochaines années, même si elles quittent le gouvernement. J'estime qu'il faut veiller lors de l'harmonisation des lois électorales, prévue pour les prochaines élections, à ce que des ministres quittant leur fonction puissent revenir au PE.

KVM : Selon moi, le PE doit — après une discussion en profondeur — envoyer une délégation au Conseil avec le message « voyez, nous travaillons depuis maintenant un an, nous estimons que peu de choses ont changé et nous voudrions savoir si vous allez exécuter cette décision qu'un jour vous avez prise vous-même ? »

Je ne prétends pas qu'il y aura immédiatement des résultats spectaculaires, mais si l'on ne fait rien, le Conseil accordera encore moins d'attention au PE que ce n'est le cas actuellement et le PE « comptera pour du beurre ».

Nouveau parlementaire

Pierre DESCHAMPS

(PSC-PPE)



Né le 5 mai 1921, à Schaerbeek.

Docteur en Droit. Avocat honoraire.

1948 à 1954 : secrétaire des ministres des Colonies (P. Wigny et A. Dequae).

1954 à 1958 : secrétaire de la Commission.

1958 à 1971 : chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères (P. Wigny), de la Coopération au Développement (M. Brasseur), de la Justice (P. Wigny) et des Finances (J. Ch. Snoy).

Depuis 1971, sénateur puis député de l'arrondissement de Tournai-Ath-Mouscron. Membre de la commission des Affaires étrangères.

De 1974 à 1979, membre, puis premier vice-président du PE. Co-président du Comité Paritaire de l'Assemblée consultative ACP-CEE. Membre de la commission économique et monétaire.

Rentré au PE en juin 1980. Membre de la Commission des Relations extérieures, membre suppléant de la commission politique.

Administrateur de l'Université Catholique de Louvain.

Membre PSC du Bureau politique du Parti Populaire Européen. Membre du Bureau politique et de la commission de politique internationale de l'Union Européenne des Démocrates Chrétiens. Vice-président de l'Union des Belges à l'Etranger.

Echevin d'Ellezelles.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information, rue Archimède, 73 - 1040 Bruxelles.

- Le dossier de l'Europe. La Communauté européenne et les travailleurs migrants. 9/80.
- Le dossier de l'Europe. La Communauté européenne et le recyclage des déchets. 10/80.
- Le dossier de l'Europe. Demain, la bio-société? 11/80.
- Le dossier de l'Europe. Un avenir pour le vin européen. 12/80.
- Le dossier de l'Europe. Vrai ou faux? La Communauté européenne en question(s) 13-14/80.
- La Communauté européenne et la Yougoslavie. Europe Information. Relations extérieures. 30/80.
- L'Europe verte - Notes rapides. Prix communs agricoles pour 1980-81.
- L'Europe verte - Notes rapides. La viande ovine.

Disponibles auprès du Comité Economique et Social, rue Ravenstein, 2 - 1000 Bruxelles.

- Rapport annuel 1979.

Bibliographie

Yvo J.D. Peeters, « **Het Europees alternatief** », préface du professeur Dr. H. Bruggmans et conclusion politique de Maurits Coppieters. Uitgeverij De Nederlanden, Antwerpen. 300 FB.

« **La politique commune des transports de la CEE. Bilan de 1978-1979** ». Centre d'études pour l'expansion d'Anvers. Brouwersvliet, 33 (PB 6) - 2000 Antwerpen (tél. 31.05.39). 51 p.

« **Recueil des accords conclus par les Communautés européennes** » 5 volumes (« Accords bilatéraux CEE-Europe 1958-1975 », « Accords bilatéraux CEE-Europe 1958-1975 » suite, « Accords bilatéraux CEE-Asie, CEE-Afrique et CEE-Amérique 1958-1975 », « Accords bilatéraux CEEA, CECA; Accords multilatéraux CEE, CEEA, CECA 1952-1975 ») et suppléments annuels. 2.000 FB le volume.

M. Godet et O. Ruysen, « **L'Europe en mutation** », préface de G. Brunner. Collection Perspectives européennes. 150 FB.

Info

L'Infobus « Economie d'énergie » a commencé sur la Grand-Place de Bruxelles le périple qui l'a conduit du 9 au 21 juillet dans différentes villes belges.



Jean Rey quitte le PE

Comme il avait été convenu lors de l'élaboration des listes électorales en 1979, Jean Rey a quitté le PE, où il siégeait dans le groupe libéral, après la session de juillet. Nous le voyons ici en compagnie de Mme Veil, président du PE, lors du déjeuner organisé en son honneur.



Industrie houillère

Les dépenses d'investissements dans les charbonnages de la Communauté ont atteint, en 1979, plus d'un milliard d'UCE, soit une augmentation de 25 % par rapport à 1978. En Belgique, les investissements ont augmenté de 23 %, en passant de 20 à 24,6 millions d'UCE (\pm 800 à 984 millions de FB).

Pour les années à venir, les possibilités d'extraction semblent, pour la première fois, se stabiliser. Malgré cette stabilisation, les entreprises houillères devront intensifier encore leurs dépenses d'investissements si l'on veut atteindre l'objectif de 270 millions de tonnes produites que s'est fixé la Communauté en 1974.

POSSIBILITES D'EXTRACTION DE HOUILLE (en millions de tonnes)

	1980	1981	1982	1983
COMMUNAUTE	240,0	238,8	239,1	238,1
Campine	6,1	6,3	6,6	6,7
Sud	0,4	0,2	—	—
Belgique	6,5	6,5	6,6	6,7

Coopération politique européenne

« Enfin un livre complet, bien documenté sur la coopération politique européenne » écrit M. Davignon dans la préface de l'ouvrage de Ph. de Schoutheete, chef de cabinet de M. Nothomb, ministre des Affaires étrangères. Des milliers d'ouvrages avaient été consacrés à la construction européenne, mais aucun jusqu'à présent ne traitaient en ordre principal de la coopération politique née il y a bientôt dix ans.

Cette lacune est maintenant comblée. Dans un langage clair et précis, l'auteur décrit les antécédents, la création progressive, le fonctionnement et les caractéristiques de la coopération politique européenne.

Laissant parler les textes mêmes et les commentant, il tire un bilan provisoire et en conclusion examine l'avenir de cet effort de coordination des politiques étrangères des neuf Etats membres.

« **La coopération politique européenne** », par Ph. de Schoutheete, Collection Europe des Editions Labor. 238 p. 385 FB.

Bourses de recherche

La Commission CE vient d'accorder 17 bourses de recherche d'un montant maximum de 180.000 FB à de jeunes enseignants et chercheurs universitaires qui poursuivent des travaux sur l'intégration européenne. Deux Belges sont au nombre des lauréats, il s'agit de L. Berrocal, assistant de recherches de l'Institut d'Etudes Européennes de l'ULB pour son étude sur l'adhésion de l'Espagne aux CE et le problème de la libre circulation des travailleurs, et de Ch. Franck, maître de conférences des Facultés Universitaires de Namur, qui a examiné les positions de la CEE aux cinq conférences CNU CED.

Les lauréats ont dix-huit mois devant eux pour remettre leurs recherches à la Commission.